



Pension enfant majeur

Par Fredc

Bonjour, j ai 2 enfants pour lesquels je paie une pension alimentaire. Or mes enfants sont majeurs et j ignore s ils sont dans la vie active ou toujours en étude (je ne les vois)quelles démarches puis-je faire pour connaître leur situation ?
Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
Que prévoit le jugement ?
Seul un nouveau jugement peut vous autoriser à stopper le versement de la pension pour vos enfants.

Par kang74

Bonjour

Première chose à faire , mettre en demeure le ou les beneficiaires de justifier des situations des enfants par mail, puis par LRAR .

Par Fredc

Merci de vos retours
Je ne veux pas spécialement arrêter la pension juste connaître leur situation et que ma pension reste justifiée.

Par yapasdequoi

Si le jugement n'impose pas de justificatif, vous n'avez pas le moyen de l'obtenir sauf à saisir le tribunal.